



Vente residence principale

Par **rossignol**, le **09/03/2008** à **11:09**

Nous avons fait construire une maison pour la retraite, sa construction a été terminée en 2003 mais nous ne l'avons occupé à plein temps qu'en février 2005, si nous voulons la vendre nous devons reverser la TVA au T.P car je pense qu'il faut 5 ans d'habitation à plein temps pour être exonéré. Dans le cas ou nous divorcions seront nous exonérés de cette TVA ?
merci pour votre réponse.

Cordialement